

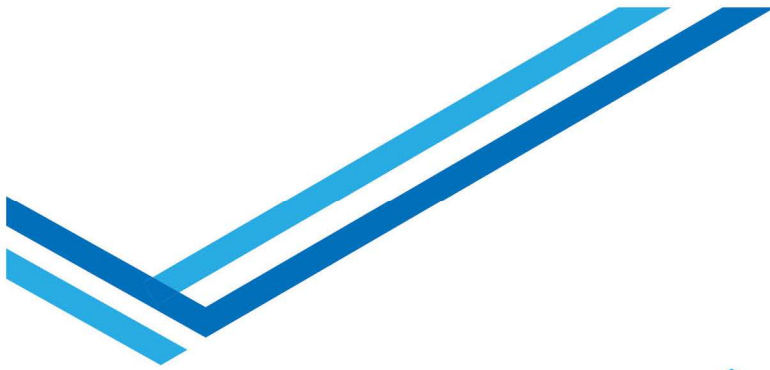


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

SANTÉ

La Réunion

**Donner à tous un accès à un médecin
traitant ou à une équipe traitante**

Fiche thématique



Introduction

Le Conseil National de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre par le Président de la République, porte une nouvelle méthode pour construire, avec l'ensemble des acteurs au niveau national et local, des solutions concrètes répondant aux grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Le volet consacré à la santé se décline au niveau territorial jusqu'en décembre, et s'accompagne de consultations citoyennes. L'ARS organise, en lien avec le préfet de La Réunion, du 22 novembre au 1^{er} décembre, quatre ateliers de concertation réunissant l'ensemble des acteurs (élus et collectivités locales, citoyens, professionnels de santé, service public et Assurance maladie) pour construire des propositions répondant aux besoins de notre territoire.

Donner à tous un accès à un médecin traitant ou à une équipe traitante, en particulier pour nos concitoyens les plus fragiles

Un débat est organisé par l'ARS La Réunion le 1^{er} décembre 2022 de 8H15 à 13H00 à Saint-Pierre à l'ESIROI (Campus de Terre Sainte).

• Démarche :

Agir face aux difficultés spécifiques du système de santé dans le territoire :

- Valoriser les initiatives et les organisations en place et à développer,
- Elaborer des propositions de nouvelles solutions,
- Mobiliser la responsabilité collective de l'ensemble des acteurs au niveau local.

• Objectifs :

Des solutions pour favoriser :

- L'accès à un médecin traitant,
- Un égal accès aux soins partout et pour tous-dont les populations fragiles,
- La coordination des professionnels du soin.

Présentation de la thématique

Contexte

En France, 6 millions de français ne disposent pas d'un médecin traitant, dont 600 000 patients en Affection Longue Durée (ALD).

A La Réunion, l'enjeu est de permettre à tous les citoyens, y compris les plus fragiles (en ALD, vivant avec handicap) ou éloignés du système de soins (éloignement géographique, isolement social ou précarité) d'accéder aux soins de premier recours dans des délais adaptés.

Caractéristiques socio démographiques de la population

- La Réunion compte 861 210 habitants au 1^{er} janvier 2020. La population est en augmentation constante et devrait dépasser le million d'habitants en 2050.
- Plus de la moitié de la population vit sur le littoral en zone urbaine dense et un réunionnais sur quatre vit dans les « Hauts ».
- La population est encore jeune (2 habitants sur 5 ont moins de 30 ans, 3^{ème} région de France la plus jeune) mais son vieillissement est rapide : en 2050, 1 habitant sur 5 aura plus de 65 ans.
- La précarité socio- économique est importante sur l'île avec des indicateurs 2 à 5 fois plus défavorables qu'en métropole, accentuant les inégalités : 37% des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté (1 102 € par personne) soit plus du double de la métropole, et 33% de la population active (15-64 ans) est au chômage (13% en métropole).
- Plus de 22% des 16-65 ans ayant été scolarisés à La Réunion sont confrontés à l'illettrisme (7,4% en métropole).
- Le réseau des transports en commun est considéré comme insuffisant et l'équipement automobile des ménages varie fortement selon le niveau de vie des réunionnais, ce qui rend plus difficile les déplacements et donc l'accès aux soins, notamment pour les personnes vivant dans les écarts.

Etat de santé de la population

- Un Réunionnais sur dix s'estime en mauvaise ou très mauvaise santé en 2019.
- 134 660 Réunionnais sont en ALD, soit 15% de la population totale.
- Les maladies chroniques touchent particulièrement les Réunionnais : le diabète est 2 fois plus fréquent qu'en métropole soit 1 personne sur 10, l'obésité (1 réunionnais sur 6), les maladies cardio-vasculaires et les maladies respiratoires.

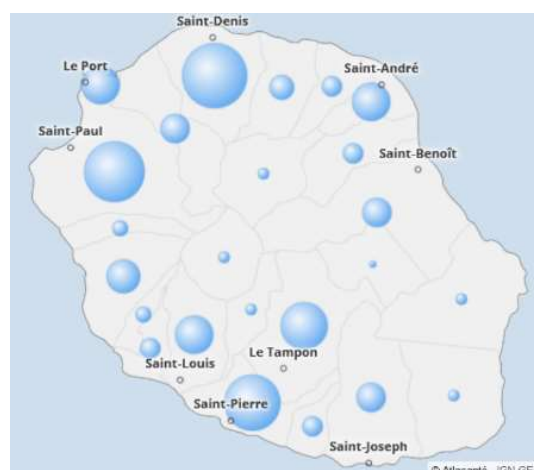
- 57 212 personnes (6,7% de la population réunionnaise) ont des droits ouverts au titre du handicap en 2020.
- 9,5% des réunionnais de 17 ans et plus n'ont pas de médecin traitant déclaré (10,9% en métropole). Pour les personnes en situation de handicap, ce chiffre s'élève à 18%.

Offre de soins en ville

- Au 1^{er} janvier 2020, 862 médecins généralistes libéraux sont installés sur le territoire.
- **La densité de médecins généralistes est supérieure à celle de métropole** : 101 pour La Réunion contre 87/100 000 habitants en 2020. Elle progresse chaque année.
- **La densité de médecins spécialistes est plus faible qu'en métropole, mais progresse chaque année** : 63 médecins spécialistes pour 100 00 habitants contre 84.
- **Dynamique positive avec des installations régulières** (+13% de médecins généralistes entre 2010 et 2020), mais **une répartition inégale sur le territoire** avec une forte installation dans l'Ouest et le Sud.
- **Le recours au médecin généraliste est supérieur à La Réunion** par rapport à la France entière : 9 réunionnais sur 10 consultent leur médecin généraliste au moins une fois par an (contre 8). En moyenne un réunionnais bénéficie de 6 consultations par an (contre 4,2).
- La Réunion dispose **d'une densité favorable de professionnels paramédicaux** : 276 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants (contre 156 en France entière), 182 masseurs kinésithérapeutes (tous exercices confondus) (contre 121).

Répartition des médecins par commune

Médecins généralistes libéraux en 2020	Nord	Est	Sud	Ouest	Régional	France entière
Densité pour 100 000 habitants	94	83	102	116	101 ↗	87
Nombre de patients/médecin	1 600	1 419	1 415	1 404	1 454 ↗	1 117
Part des bénéficiaires ayant consulté au moins 1 fois dans l'année	90,1%	93,3%	93,0%	95,9%	93,1% ↗	81,8%
Consommation moyenne d'actes par bénéficiaire	5,7	5,7	6,3	6,1	6,0 ↗	4,2



Profils des médecins généralistes libéraux

- Les médecins généralistes de La Réunion sont âgés en moyenne de 52 ans, soit un an de plus qu'en France entière.
- Presque 40% des médecins généralistes libéraux ont plus de 55 ans en 2022. (Classes d'âge : 30-39 ans : 33 % et au-dessus de 60 ans : 26%).
- La féminisation de la profession se poursuit avec près de 39% de femmes médecins installées.
- Les médecins déclarent travailler 54 heures par semaine et consacrent environ 7h par semaine aux tâches administratives (*données nationales*).

Zonages des médecins libéraux

Pour les médecins libéraux, des zonages sont réalisés par l'ARS dans l'objectif de rééquilibrer l'offre de soins sur le territoire et de lutter contre les disparités géographiques.

- Des aides de l'Etat ainsi que des aides conventionnelles à l'installation dans les territoires identifiés comme particulièrement fragiles (ZIP et ZAC) existent et peuvent se cumuler en fonction de l'importance de la tension.
- La part de la population caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins (ZIP et ZAC) est la plus faible à La Réunion par rapport à l'ensemble des régions françaises : 16,1% vs 72,2%¹

Accès et renoncement aux soins

- La quasi-totalité des Réunionnais (95%) réside à moins de 10 minutes en voiture du médecin généraliste le plus proche.
- A pied, la moitié habite à moins de 10 minutes. Cependant, 117 000 personnes, le plus souvent des Hauts, en sont éloignées d'une demi-heure ou plus.
- Un Réunionnais sur 3 renonce aux soins au moins 1 fois par an, principalement pour des raisons financières (soins dentaires) et par manque de temps. Une enquête a révélé en 2021 que 10% des personnes en situation de handicap se sont vues refuser des soins.
- 40,4% de la population est couverte par la CSS (complémentaire santé solidaire), dispositif d'aide aux dépenses de santé pour les personnes les plus modestes, contre 10,3% en France entière.

¹ Arrêté du 1er octobre 2021 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecins pour la détermination des zones prévues au 1er de l'article L.1434-4 du code de la santé publique

Place de la téléconsultation

La téléconsultation à la Réunion a connu un essor majeur avec la crise sanitaire de la COVID-19 :

- 60 000 consultations en avril 2020 vs 80 en janvier 2020. On compte 101 970 téléconsultations de médecine libérale de 2018 à mai 2020 dont 101 459 sur les cinq premiers mois de 2020.
- Sur la période 2021-2022, le nombre de téléconsultations pour la médecine libérale est de 196 378 dont 168 064 pour la médecine générale. On constate donc que la téléconsultation est toujours plébiscitée mais connaît une légère diminution.

Protocoles de coopération

Dans l'objectif de réduire les délais d'accès aux prises en charge et d'améliorer les parcours de soins (qualité et sécurité), les protocoles de coopération délèguent à des professionnels paramédicaux formés (infirmiers, masseurs-kinés) et pharmaciens des activités jusqu'alors exercées uniquement par des médecins. Ces protocoles sont fondés sur le volontariat des équipes sous la supervision d'un médecin. La responsabilité engagée est du ressort à la fois du délégant et du délégué.

58 protocoles nationaux sont autorisés après validation par la Haute Autorité de Santé. A La Réunion, les équipes de 3 des 6 CPTS adhèrent de manière variable à 6 des 58 protocoles nationaux (CPTS Ouest pour 6 protocoles, CPTS Grand sud pour 5 protocoles, CPTS Australe pour 2 protocoles).

L'exercice coordonné

L'exercice coordonné se décline sous plusieurs formes :

- Une pratique dite de proximité et de premier recours avec les ESP (équipes de soins primaires), les CDS (centres de santé) et les MSP (maisons de santé pluri professionnelles) : 1 ESP à St Bernard et 1 en projet à la Ravine des Cafres, 7 CDS en fonctionnement dont 2 universitaires ; 19 MSP en fonctionnement, réparties sur l'ensemble du territoire dont une située à Cilaos et une MSP universitaire pouvant faire de la recherche en médecine ambulatoire.
- Une approche populationnelle de plus grande échelle au travers des CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) visant à :
 - Faciliter l'accès à un médecin traitant et la prise en charge des soins non programmés
 - Organiser les parcours professionnels autour du patient
 - Développer les actions territoriales de prévention

A La Réunion, **l'exercice coordonné maille l'ensemble du territoire** : 5 CPTS sont en fonctionnement et 1 en projet

L'exercice coordonné des soins de premier recours offre donc :

- Un cadre d'exercice aux professionnels favorisant une meilleure accessibilité aux soins pour les patients.
- Une prise en charge globale du patient dans le cadre d'un parcours de santé coordonné et d'un projet de santé porté par l'ensemble des professionnels de santé.

Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) :

Le nouveau dispositif d'appui à la coordination de la Réunion s'organise autour d'un guichet unique traitant les demandes d'appui des professionnels (santé, social ou médico-social) avec un niveau de réponse adapté aux besoins de chacun des patients au regard de sa situation et de son parcours de soins. Le DAC peut également répondre aux demandes des usagers et de leurs aidants.

Enjeux

- Maintenir la dynamique d'installation des médecins généralistes.
- Assurer une meilleure répartition de l'installation des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire
- Limiter les difficultés d'accès aux soins dans les Hauts et les écarts
- Favoriser l'accès à la santé pour les personnes vivant avec un handicap (conditions matérielles et refus de soins)
- Rester un territoire favorable aux expérimentations
- Soutenir l'exercice coordonné pour améliorer la qualité et la complétude du suivi médical et soignant des patients
- Soutenir la coordination des parcours complexes
- Mobiliser de manière appropriée les évolutions des pratiques professionnelles (infirmiers de pratiques avancées, protocoles de coopération...)

Questions permettant de guider les échanges

1. Quelles sont les solutions adaptées au territoire pour favoriser l'accès aux soins dans les zones fragiles ou sous-dotées dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales de santé ?
2. Comment faciliter l'accès aux professionnels de santé et la continuité des soins pour les personnes atteintes de pathologies chroniques, en situation de handicap, ou en situation de précarité, afin de réduire les inégalités sociales de santé ?
3. Comment informer et communiquer sur les bonnes pratiques en matière d'accès à une équipe soignante ?
4. Comment accompagner le travail de coopération de l'équipe soignante au bénéfice de la prévention mais aussi du temps médical pour une prise en charge globale et inclusive du patient dans le cadre de son parcours de santé ?

